

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

Annick GIRARDIN  
député  
conseiller territorial  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Paris, le 22 juillet 2008

Mme Rachida DATI  
Garde des Sceaux  
Ministre de la Justice  
13, place Vendôme  
75042 Paris cedex 01

Madame le Ministre,

**PERMANENCE SAINT-PIERRE**

BP 4477 - 97500  
SAINT-PIERRE ET MIQUELON  
**TÉLÉPHONE**  
05 08 41 99 98  
**TÉLÉCOPIE**  
05 08 41 99 97  
**ADRESSE ELECTRONIQUE**  
ecrire@annickgirardin.fr

**ASSEMBLEE NATIONALE**

126, rue de l'Université  
75355 PARIS cedex 07 SP  
**TELEPHONE**  
01 40 63 15 39  
**TELECOPIE**  
01 40 63 15 40  
**ADRESSE ELECTRONIQUE**  
agirardin@assemblee-nationale.fr

**BLOG**

[www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr)

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur une rupture d'égalité vis-à-vis de nos concitoyens de Saint-Pierre-et-Miquelon qui résulterait de l'application, sans modifications, des dispositions du projet de loi sur le service public pénitentiaire.

En effet, les nouveaux articles 934-1 et 934-2 du code de procédure pénale, spécifiques à Saint-Pierre-et-Miquelon, auraient pour conséquence de confier soit au chef d'établissement pénitentiaire, soit au magistrat en charge de l'application des peines, les missions d'insertion et de probation exercées en métropole par des personnels d'insertion et de probation spécialement recrutés et formés à cet effet.

Or, les principaux concernés m'ont d'ores et déjà saisie de leur vive préoccupation quant à l'exercice de telles missions. N'étant en rien formés pour assurer des missions d'insertion et de probation, ils craignent une insuffisance dans notre Archipel de ce service public régalié de première importance.

Par ailleurs, leurs fonctions premières semblent peu compatibles avec l'exercice de telles missions, et une confusion des rôles préjudiciable à l'équité perçue de la Justice risque de s'installer dans notre Archipel.

Aussi, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir intégrer Saint-Pierre-et-Miquelon dans le dispositif d'insertion et de probation de droit commun, et suis à votre disposition pour en étudier les modalités.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Madame la Ministre, de croire à l'expression de ma plus haute considération.



Annick Girardin